

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché subséquent n°6 - Maison des Aînés : création de jardins partagés - Avenant n°1

N° : VA_DEC2020_406
Service : Direction de la VEEP

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De conclure avec la société IDVERDE - Agence de Lille, sise 1^{ère} rue du Port Fluvial - CS 80065 - 59874 WAMBRECHIES CEDEX, l'avenant n°1 du marché subséquent n°6 - Maison des Aînés : création de jardins partagés, afin de tenir compte de l'ajout de prestations :

- Les travaux complémentaires Jardins partagés

Soit une plus-value de 1 663,74 € HT au marché initial (mille six cent soixante-trois euros et soixante-quatorze centimes hors taxes).

Cet avenant représente une hausse de 2,70% par rapport au montant du marché initial.

Le montant de la dépense sera imputé sur le budget de l'exercice en cours au compte suivant : 2312-61-2400 ASCOUR

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 3 novembre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177337-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 6 novembre 2020